



### DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande d'usage conditionnel relativement à l'autorisation d'un débit de boissons alcooliques complémentaire à l'usage actuel dans le bâtiment situé au 8400, 2<sup>e</sup> Avenue (Règlement de zonage 01-283).

Cette autorisation vise à autoriser un débit de boissons alcooliques complémentaire aux usages de studio de production de cirque et bureau en vertu des articles 329.1 à 329.13 et 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 3 juillet 2018, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal, le 14 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
Journal Le Devoir, édition du 14 juin 2018